Image not found or type unknown

LR AR convocat°a entretien préalable licenciement/faute

Par **max65**, le **03/07/2011** à **12:05**

Profession : Chauffeur SPL (convention Collective transport routier)

Après réception d'un courrier par lettre recommandé avec AR en date du 22 juin 11 ayant pour objet un licenciement pour faute

Cause de la faute : Petit accrochage à un stop

Suite à ma convocation du 1er juillet à 16H30, pour un entretien préalable au licenciement pour faute, le patron ne veut plus me licencier. Je ne souhaite plus travailler dans cette entreprise, nous n'avons pas trouver d'accord malgrès lui avoir proposer une rupture conventionnelle afin d'avoir droit aux ASSEDIC

Est-il dans son droit de revenir sur ses écrits?
Comment puis je partit sans perdre mes droits et sans me mettre dans mes tords?
Vous remerciant de votre aide.

Par **Paul PERUISSET**, le **03/07/2011** à **13:50**

Bonjour,

L'employeur est paraitement dans son droit de ne plus vouloir vous licencier.

Le contrat de travail continue donc.

Si l'employeur ne veut pas de rupture conventionnelle, il vous faut rester dans cette entreprise, si vous ne voulez pas démissionner.

Cordialement,
Paul P1RUISSET

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés